

La loi des trois consonnes et la chute du cheva en québécois

Marc Picard

Volume 20, numéro 2, 1991

Linguistique au Québec

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/602703ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/602703ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Université du Québec à Montréal

ISSN

0710-0167 (imprimé)

1705-4591 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Picard, M. (1991). La loi des trois consonnes et la chute du cheva en québécois. *Revue québécoise de linguistique*, 20(2), 35–48. <https://doi.org/10.7202/602703ar>

Résumé de l'article

À première vue, les règles qui régissent l'effacement du cheva en québécois, tout particulièrement dans les monosyllabes, paraissent très complexes du fait qu'il existe tellement de situations diverses et variables dont on doit chercher à rendre compte. Cependant, si on établit au préalable toutes les contraintes phonotactiques sur le nombre et le type de consonnes qui peuvent se succéder — une sorte de pendant à la soi-disant *loi des trois consonnes* du français — on arrive à expliquer tout le processus de la chute du cheva d'une façon beaucoup plus simple, claire et économique.

LA LOI DES TROIS CONSONNES ET LA CHUTE DU CHEVA EN QUÉBÉCOIS

Marc Picard

1. Introduction

Dans son ouvrage bien connu sur la prononciation française, Grammont (1914, p. 115) écrit à propos du cheva, qu'il nomme *e caduc*, que «la règle générale est qu'il se prononce seulement lorsqu'il est nécessaire pour éviter la rencontre de trois consonnes. C'est la *loi des trois consonnes*». Fouché (1956, p. 99), par contre, soutient dans son non moins célèbre traité qu'il est «faux de parler, comme on le fait ordinairement, de *loi des trois consonnes*» du fait que «la chute de *e muet* intérieur a lieu même lorsqu'il doit en résulter un groupe de trois consonnes», et que, dans certains cas, «on arrive même à prononcer quatre consonnes à la suite». Il cite, à titre d'exemple, la séquence *pas de scrupules*, et on pourrait en trouver bien d'autres du même genre sans aucune difficulté.

Bien qu'il soit évident qu'on ne puisse parler d'une «loi des trois consonnes» *stricto sensu*, il n'en demeure pas moins qu'il existe des contraintes phonotactiques très précises sur le nombre et le type de consonnes qui peuvent se succéder, et que, de plus, un bon nombre de groupes triconsonantiques sont interdits. Ces règles ont été formulées il y a longtemps pour le français mais pas, en autant que je sache, spécifiquement pour le québécois.

En outre, il est presque impossible de parler de ces contraintes phonotactiques sans traiter en même temps de la chute du cheva puisqu'il y a tellement de groupes consonantiques qui ne se manifestent qu'en vertu de ce processus. Quoique des règles aient déjà été proposées pour en rendre compte (voir Picard, 1974), on verra qu'il y a lieu de les réviser et de les reformuler. Bref, cette étude portera sur l'interaction de ces deux phénomènes qui jouent un si grand rôle dans la phonologie du québécois.

2. Les contraintes phonotactiques

La version québécoise de la soi-disant *loi des trois consonnes* serait relativement simple à déterminer et à formuler si toutes les séquences de trois consonnes et plus suivaient les mêmes règles. Malheureusement, ce n'est pas le cas, de telle sorte qu'on doit absolument subdiviser le problème si on veut y voir clair.

Tout d'abord, les restrictions qui s'appliquent à l'intérieur des mots ne sont pas toujours les mêmes que celles qu'on retrouve aux frontières. Par exemple, bien qu'on ne puisse pas effacer le cheva dans des formes telles que *arlequin*, *orgelet*, *appartement*, *parsemer*, *fixement*, on ne peut pas attribuer cela à une contrainte phonétique générale puisqu'on retrouve des séquences LLO, LFL, LOO, LFO et OFO (où L = liquide, glide, F = fricative, O = occlusive, nasale, affriquée) aux frontières de mots, comme dans *parl(e) mal*, *march(e) lentement*, *port(e) d'entrée*, *forc(e) majeure*, *tax(e) provinciale*.

Deuxièmement, parmi les groupes de consonnes qui se manifestent aux frontières de mots, il faut en distinguer deux types: (i) les groupes primaires ou lexicaux, c'est-à-dire ceux qui existent déjà¹ et, (ii) les groupes secondaires ou dérivés, c'est-à-dire ceux qu'on crée en faisant tomber le cheva des monosyllabes *ce*, *de*, *je*, *le*, *me*, *que*, *se*, *te*². Ceci est dû au fait que bien que certaines séquences originelles soient permises, par exemple *perl(e) rare* (LLL), *jug(e) droit* (FOL), *femm(e) traîneuse* (OOL), *parl(e) chinois* (LLF), on ne peut pas en créer des semblables en effaçant un *e* de monosyllabe, par exemple **vers lé restaurant*, **stag(e) dé recyclage*, **la lam(e) té rase*, **pour lé chinois*.

Troisièmement, parmi les groupes consonantiques originels, il faut savoir différencier les CC#C des C#CC (où # sous-entend une frontière syllabique \$). D'une part, comme on peut le voir ci-dessous, tous les C#CC (à part les C#LC qui n'existent pas) sont admissibles:

1. Parmi ces groupes, on doit compter tous ceux dont les deux premières consonnes étaient jadis séparées par le cheva final d'un mot polysyllabique. Ainsi, quelles que soient les consonnes qui suivent des formes monosyllabiques et (originellement) bisyllabiques comme *cap* et *cape*, *vis* et *vice*, ou *sac* et *sa(c)que*, les contraintes sont toujours les mêmes.

2. Pour être plus précis, on devrait parler de monosyllabes *monoconsonantiques* puisque le cheva de *c'te* ne tombe jamais devant une consonne, même quand ceci donnerait lieu à un groupe consonantique qui est parfaitement admissible ailleurs, e.g. *stratégie* mais **c'té raté git*. Quant à *ne*, son emploi n'est pas assez usuel pour qu'on en tienne compte.

A - V(L)C#CC(L)V³

I

| | | |
|-----|-------|-----------------------|
| (1) | O\$FL | trent(e) phrases |
| (2) | O\$LF | ----- |
| (3) | O\$OO | chaqu(e) ptérodactyle |
| (4) | O\$OF | mêm(e) psychose |
| (5) | O\$FF | tout(e) sphère |
| (6) | O\$OL | un(e) place |
| (7) | O\$LL | ----- |
| (8) | O\$FO | form(e) spéciale |
| (9) | O\$LO | ----- |

II

| | | |
|------|-------|-----------------------|
| (10) | F\$LO | ----- |
| (11) | F\$OL | neuf traités |
| (12) | F\$FF | quinz(e) sphinx |
| (13) | F\$FO | démarch(e) spécifique |
| (14) | F\$OO | gross(e) pneumonie |
| (15) | F\$FL | lanc(e)-flammes |
| (16) | F\$LL | ----- |
| (17) | F\$OF | onz(e) psaumes |
| (18) | F\$LF | ----- |

III

| | | |
|------|-------|-------------------|
| (19) | L\$FO | leur squelette |
| (20) | L\$OF | fill(e) xénophobe |
| (21) | L\$LL | ----- |
| (22) | L\$OO | mill(e) pneus |
| (23) | L\$LO | ----- |
| (24) | L\$FF | secteur sphérique |

3. On remarquera que la présence de L avant et/ou après un groupe consonantique ne change rien à son (in)admissibilité, e.g. *fau(e) stupide* et *perte stratégique*, en autant que cette liquide ne soit pas séparée de la consonne adjacente par une frontière de mot, e.g. *balt(e) frigide* mais **Paul té frappe*. On notera aussi que bien qu'ils soient prononçables, les groupes \$OO et \$FF sont très hautement marqués à cause de leur rareté.

| | | |
|------|-------|----------------|
| (25) | L\$LF | ----- |
| (26) | L\$OL | sall(e) pleine |
| (27) | L\$FL | bell(e) fleur |

Par contre, il y a des restrictions à CC#C, comme le démontrent les exemples suivants (où * indique une séquence inacceptable):

B- V(L)CC#C(L)V

I

| | | |
|------|---------|---------------------------|
| (28) | OF\$L | fix(e)-la |
| (29) | * OL\$F | tabl(e) solide |
| (30) | * OO\$O | act/(e) criminel |
| (31) | * OO\$F | cap/(e) souvent |
| (32) | OF\$F | tax(e) fédérale |
| (33) | * OO\$L | s'adapt/(e) régulièrement |
| (34) | * OL\$L | coudr/(e) lentement |
| (35) | OF\$O | lux(e) désordonné |
| (36) | * OL\$O | peupl(e) démuni |

II

| | | |
|------|---------|------------------------|
| (37) | * FL\$O | livr/(e) grec |
| (38) | * FO\$L | communis/(e) lituanien |
| (39) | FF\$F | ----- |
| (40) | FF\$O | ----- |
| (41) | * FO\$O | pos/(e) confortable |
| (42) | FF\$L | ----- |
| (43) | * FL\$L | lett/(e) ronde |
| (44) | * FO\$F | linguis/(e) français |
| (45) | * FL\$F | ouv/(e) souvent |

III

| | | |
|------|-------|-----------------|
| (46) | LF\$O | farc(e) plate |
| (47) | LO\$F | barb(e) fournie |
| (48) | LL\$L | perl(e) rare |
| (49) | LO\$O | tart(e) maison |

| | | |
|------|-------|----------------------|
| (50) | LL\$O | Karl Marx |
| (51) | LF\$F | march(e) silencieuse |
| (52) | LL\$F | parl(e) finnois |
| (53) | LO\$L | cord(e) raide |
| (54) | LF\$L | cours(e) rapide |

D'abord, à cause de la règle obligatoire de réduction consonantique en finale (voir Pupier et Drapeau, 1973; Picard, 1980), on ne retrouve pas les suites OL#C (29, 34, 36), OO#C (30, 31, 33), FL#C (37, 43, 45) et FO#C (38, 41, 44). Or parmi celles-ci, on peut voir que tandis que OO#C et FO#C sont interdites, O#OC (3, 4, 6) et F#OC (11, 14, 17) sont permises (O#LC et F#LC n'existent pas). Voilà donc pourquoi il faut absolument distinguer les CC#C des C#CC.

Ensuite, parmi les CC#C, il faut séparer les séquences de type OC#C (28-36) et FC#C (37-45) de celles de type LC#C (46-54), car les deux premières ne sont permises que si le segment médian est fricatif, c'est-à-dire que si on a OF#C (28, 32, 35) (FF#C ne se manifeste pas), alors que LC#C est toujours admissible. La raison est que les liquides qui se retrouvent de chaque côté d'un groupe consonantique originel n'ont aucun effet; autrement dit, LC#CC, CC#CL et LC#CCL équivalent à CCC⁴. Bref, LC#C (tout comme #CCCL et LC#CL) n'est en réalité qu'une séquence biconsonantique.

Ayant déterminé les contraintes phonotactiques qui contrôlent les groupes consonantiques déjà formés, examinons maintenant les conditions qui régissent les séquences qui peuvent surgir à la suite de l'effacement d'un ou deux chevaux de monosyllabes:

C - V#Cə#CC(L)V

I

| | | |
|------|-------|-----------------------|
| (55) | O\$FL | Jean tø frappe |
| (56) | O\$LF | ----- |
| (57) | O\$OO | queue dø ptérodactyle |
| (58) | O\$OF | bureau dø psychiatre |

4. D'aucuns pourraient attribuer ceci à la sonance croissante en direction du noyau de la même syllabe. Cependant, ce ne serait pas tenir compte du fait que ce concept de gradation consonantique (*sonority hierarchy*) est des plus suspects et déficients, comme j'ai tenté de le démontrer dans Picard (1990b).

| | | |
|------|-------|--------------------------------------|
| (59) | O\$FF | aussi élégant qu ø svelte |
| (60) | O\$OL | tu t ø promènes |
| (61) | O\$LL | ----- |
| (62) | O\$FO | rien d ø spectaculaire |
| (63) | O\$LO | ----- |

II

| | | |
|------|-------|--------------------------------------|
| (64) | F\$LO | ----- |
| (65) | F\$OL | si j ø traverse |
| (66) | F\$FF | vérifiez c ø sphincter-là |
| (67) | F\$FO | Marie s ø scandalise |
| (68) | F\$OO | dans c ø pneu-là |
| (69) | F\$FL | quand j ø flanche |
| (70) | F\$LL | ----- |
| (71) | F\$OF | chez c ø psychologue-là |
| (72) | F\$LF | ----- |

III

| | | |
|------|-------|---|
| (73) | L\$FO | vous l ø stérilisez |
| (74) | L\$OF | vous connaissez l ø pseudonyme |
| (75) | L\$LL | ----- |
| (76) | L\$OO | c'est l ø pneumologue |
| (77) | L\$LO | ----- |
| (78) | L\$FF | détruis l ø svastika |
| (79) | L\$LF | ----- |
| (80) | L\$OL | on veut l ø trésor |
| (81) | L\$FL | prends l ø fromage |

Comme on peut voir, il n'existe aucune différence entre le GROUPE A et le GROUPE C (hormis la restriction formulée dans la note 3), c'est-à-dire que toutes les séquences triconsonantiques sont admissibles si elles dérivent de C(ə)#CC (quoique les rarissimes C\$OO ne soient pas toujours commodes).

Considérons maintenant les deux types de cas où les consonnes d'un groupe proviennent de trois morphèmes différents:

D - V(L)C#Cə#C(L)V

I

| | | |
|------|---------|----------------------------|
| (82) | O\$FL | Jacques sç leurre pas |
| (83) | * O\$LF | coup(e) le jambon |
| (84) | * O\$OO | sept de trop |
| (85) | * O\$OF | tablett(e) de chocolat |
| (86) | O\$FF | les hommes sç frôlent |
| (87) | * O\$OL | la fêt(e) de Raymond |
| (88) | * O\$LL | attaqu(e) le rempart |
| (89) | O\$FO | avec cç bonhomme-là |
| (90) | * O\$LO | invit(e) le gars d'en haut |

II

| | | |
|------|---------|-------------------------|
| (91) | * F\$LO | pass(e) le ketchup |
| (92) | * F\$OL | il se priv(e) de lait |
| (93) | F\$FF | l'élève sç fait punir |
| (94) | F\$FO | la grèv(e) sç poursuit |
| (95) | * F\$OO | une tass(e) de thé |
| (96) | F\$FL | s'il lâch(e) jç lâche |
| (97) | * F\$LL | la march(e) le ravigote |
| (98) | * F\$OF | une espèc(e) de crise |
| (99) | * F\$LF | il cherch(e) le savon |

III

| | | |
|-------|---------|----------------------------|
| (100) | L\$FO | mademoisell(e) sç maquille |
| (101) | * L\$OF | un verr(e) de vin |
| (102) | * L\$LL | appell(e) le lendemain |
| (103) | * L\$OO | sa mèr(e) me pardonne |
| (104) | * L\$LO | décoll(e) le bouchon |
| (105) | L\$FF | après l'école jç sors |
| (106) | * L\$LF | sers le champagne |
| (107) | * L\$OL | un quart de litre |
| (108) | L\$FL | annule cç rendez-vous-là |

Lorsque les segments consonantiques appartiennent à trois morphèmes différents, donc, seuls les groupes qui contiennent une fricative médiane (82, 86, 89, 93, 94, 96, 100, 105, 108) sont admissibles. C'est ce qu'on retrouve également quand les suites triconsonantiques potentielles dépendent de la chute de *deux* chevas:

E- V#Cə#Cə#C(L)V

I

- | | | |
|-------|---------|--|
| (109) | O\$FL | il veut qu é j é reste |
| (110) | * O\$LF | il vient de <u>l</u> é vendre |
| (111) | * O\$OO | tu es mieux de <u>t</u> é tasser ou tu es mieux d é <u>te</u> tasser |
| (112) | * O\$OF | essaie pas de <u>m</u> é fourrer ou essaie pas d é <u>me</u> fourrer |
| (113) | O\$FF | il dit que/ j é vise mal |
| (114) | * O\$OL | je t'ai demandé de <u>t</u> é laver ou je t'ai demandé d é <u>te</u> laver |
| (115) | * O\$LL | il peut <u>te</u> é réparer |
| (116) | O\$FO | il faudrait qu é j é démissionne |
| (117) | * O\$LO | elle va <u>te</u> é donner |

II

- | | | |
|-------|---------|---|
| (118) | * F\$LO | on pourrait <u>se</u> é permettre |
| (119) | * F\$OL | si j é <u>me</u> rappelle bien |
| (120) | F\$FF | ----- |
| (121) | F\$FO | ----- |
| (122) | * F\$OO | c'est c é que <u>Pierre</u> en pense |
| (123) | F\$FL | ----- |
| (124) | * F\$LL | il faut qu'on <u>se</u> é répète |
| (125) | * F\$OF | au début j é <u>te</u> fuyais |
| (126) | * F\$LF | on aimerait <u>se</u> é faire faire |

III

Aucun groupe de ce type ne peut commencer par une liquide.

En somme, on peut dégager à partir de ces données les généralisations suivantes sur les contraintes phonotactiques du québécois en ce qui a trait à l'admissibilité des diverses séquences consonantiques qui peuvent se présenter:

- I- Toutes les séquences de deux consonnes (CC) sont permises.
- II- Toutes les séquences de trois consonnes qui contiennent une fricative médiane (CFC) sont permises.
- III- Toutes les séquences de trois consonnes qui contiennent un #CC originel (GROUPE A, C) sont permises.
- IV- Toutes les séquences de trois, quatre ou cinq consonnes qui contiennent un segment L avant ou après une séquence CC(C) admise selon I-III ci-dessus sont permises.

3. La chute du cheva

Dans le GROUPE E ci-dessus, on peut distinguer trois différentes catégories de suites consonantiques: (i) celles où le cheva de chacun des deux monosyllabes consécutifs s'efface (109, 113, 116); (ii) celles où il y a un cheva en particulier qui tombe toujours ou à tout le moins beaucoup plus fréquemment que l'autre (110, 115, 117, 118, 119, 122, 124, 125, 126); et (iii) celles où l'un ou l'autre peut disparaître (111, 112, 114). Tout ceci démontre on ne peut plus clairement que la chute du cheva ne se fait pas au petit bonheur mais bel et bien de façon systématique et ordonnée.

Dans Picard (1974), on retrouve deux règles qui sont censées rendre compte de l'effacement du cheva dans les monosyllabes, à savoir:

- I- Un cheva est effacé s'il est précédé d'une continue ou d'une latérale (qui doit elle-même être précédée d'un segment qui n'est ni [+consonantique], ni [-vocalique]), et s'il est suivi: 1° d'une seule consonne ou de deux si la première est une continue, ou 2° d'un obstruante et d'une semi-voyelle, ou 3° d'une non-continue et d'une liquide ou d'une affriquée [+relâchement retardé] (p. 7).

- II- [Un] cheva est effacé: 1° s'il est précédé d'une seule consonne ou d'une frontière, et suivi d'une seule consonne ou d'un groupe consonantique favorable à l'effacement; et 2° [...] s'il est précédé d'une seule consonne, ou d'une liquide et d'une consonne, et suivi soit d'une consonne, ou d'une continue et d'une consonne (p. 10).

De plus, chacune de ces règles est accompagnée d'une condition à l'effet qu'elle doit s'appliquer de droite à gauche.

Il est bien évident que ce qui rend inutilement complexe la formulation d'un processus foncièrement simple est le fait d'avoir cherché à y inclure les contraintes phonotactiques qui conditionnent les séquences de consonnes. En les établissant au préalable, comme on l'a fait dans la section précédente, les règles morphophonémiques d'effacement de /ə/ se simplifient considérablement, sans compter qu'on élimine la nécessité de spécifier la direction d'application.

Tout d'abord, avant d'effacer le cheva de quelque monosyllabe que ce soit, hormis par le processus très connu d'ÉLISION qui doit s'appliquer avant tout autre, il faut enlever, s'il y a lieu, celui de la première syllabe des mots polysyllabiques. Ainsi, dans une phrase comme *il a voulu le lever*, c'est le cheva du verbe qui tombe en premier, et qui empêche alors celui du pronom de faire de même, étant donné que ceci créerait un groupe LLF inacceptable. On a donc *il a voulu le lever*, et non **il a voulu lé lever*.

Il n'y a pas vraiment de règle qui régit l'effacement de ces chevas de syllabe initiale. Lorsqu'ils sont précédés d'une syllabe ouverte, on devrait s'attendre à ce qu'ils tombent tous puisque, comme on l'a vu, toute séquence de type CC(L) est permise. Pourtant, nombre de mots conservent obligatoirement leur cheva sans raison phonologique apparente, de sorte qu'on retrouve, par exemple, des formes comme *je/ demeure, deux cheminées, melon, jeton, menace*, à côté de *je demande, deux chemins, mélasse, jeter, mener* (voir l'annexe).

Parmi les formes qui peuvent perdre leur cheva, il semble exister trois catégories. D'abord, il y a les mots où le cheva tombe sauf si cette chute devait entraîner une séquence inadmissible, comme par exemple *sa demande, en retard, à demain*, mais *sur demande, onz(e) retards, pour demain*. Ensuite, quelques cas se présentent où le cheva s'efface sauf si ceci produit une séquence triconsonantique, et ce en dépit

du fait que celle-ci soit permise ailleurs, par exemple *la semaine, le chemin, le dessus*, mais *par semaine, par quat(e) chemins, par-dessus*. Enfin, certaines formes perdent leur cheva de façon générale du fait que la séquence qui s'ensuit est toujours admissible, comme dans *la fenêtre et grand(e) fenêtre, la pelote et gross(e) pelote, le cheval, et trent(e) chevaux*.

À cet égard, il faut noter que le cheva du préfixe *re-* tombe *toujours*. Évidemment, ceci se produit lorsque la séquence résultante est biconsonantique, par exemple *Jean recommence, tu reviens* et, contrairement à d'autres dialectes du français, lorsque la syllabe suivante contient elle-même un cheva, par exemple *j'en redemande, à relever, sans rétenir*. Lorsque trois consonnes sont consécutives à la réduction de *re-*, elles sont toujours du type CLC, et donc inacceptables. C'est alors qu'on retrouve un cheva épenthétique devant la liquide, par exemple *pour /ə/répartir, Éric /ə/révient, Joseph /ə/régarde*.

Devant l'hypothèse qu'il y aurait peut-être eu métathèse de *re-* à *er-*, il faut considérer les deux faits suivants. D'abord, on retrouve cette voyelle épenthétique ailleurs, par exemple *Patrick /ə/Roy, Val /ə/Royal*. Ensuite, si ce préfixe commençait véritablement par une voyelle, par exemple *pour erprendre, Paul ertourne*, il y aurait lieu de s'attendre à ce que la règle de GÉMINATION du /l/ s'applique autant ici que devant tout autre voyelle⁵, ce qui n'est pas le cas, par exemple *je /l/l'organise* mais *jɛ le régarde* (et non **je /l/l'ergarde*). En somme, tout semble indiquer qu'en québécois, la forme sous-jacente de ce préfixe est tout simplement /r/, et non /rə/ ou /ər/.

Si on revient maintenant à la chute du cheva dans les monosyllabes, on voit que son application dépend surtout de la nature de la consonne initiale, et qu'on a tout avantage à les séparer en trois groupes: (i) ceux qui commencent par une liquide (*le*); (ii) ceux qui commencent par une fricative (*ce, je, se*); et (iii) ceux qui commencent par une occlusive (*de, me, que, te*). On reconnaîtra évidemment les catégories L, F, O qui nous ont servi à établir les contraintes phonotactiques dans la section précédente.

Donc, dans toute séquence de deux monosyllabes et plus, il faut chercher à effacer en premier lieu le cheva de *le* (L), par exemple *si je lé veux, je viens de lé*

5. À noter que cette règle, qui est alimentée par l'ÉLISION, est généralement facultative de sorte que dans une séquence comme *je l'enlève*, on aura soit *je /l/l'enlève* ou *jɛ l'enlève* (voir Picard, 1990a).

*faire, c'est mieux que le café*⁶, à moins que celui-ci ne soit suivi de deux consonnes propres à créer un groupe interdit, comme dans *sans le demander, pour le tenir, à le rédire*. Puis ce sont les chevas précédés de fricatives (F) qu'il faut tenter d'éliminer, par exemple *quand jé te parle, ça vient de cé gars-là, il voulait sé le réfaire dire*, à moins, encore une fois, que ceci n'engendre une séquence inadmissible, par exemple *pourquoi je lé fais, chercher à se réprendre, fie-toi à ce néveu-là*.

Enfin, on peut regarder du côté des occlusives (O) où on retrouve deux scénarios en ce qui a trait à l'effacement: soit qu'une des formes *de, me, que, te* soit contiguë à un des autres monosyllabes qui a conservé son /ə/, par exemple *essaie dé le re/faire, sans qué je lé donne*, ou que deux ou trois de ces formes en O se succèdent, ce qui entraîne toujours deux possibilités, par exemple *vous avez pas d'autre choix qué de mé (ou) que dé me répondre*.

En résumé, donc, on verra que face à des cas aussi complexes que:

- (127) Souviens-toi d~~é~~ c~~é~~ que j~~é~~ te dis
- (128) Ça fait deux fois qu~~é~~ j~~é~~ te /l/ l'envoie
- (129) Je pense que c~~é~~ que j~~é~~ te r~~é~~commande, c'est excellent
- (130) C'est parc(e) que j~~é~~ te r~~é~~demanderai la même chose

on n'éprouve aucune difficulté à effectuer les effacements de cheva appropriés si on applique dans l'ordre les règles morphophonémiques suivantes tout en respectant les contraintes phonotactiques pré-établies, c'est-à-dire en vérifiant à chaque opération si le groupe consonantique résultant est admissible ou non:

- I- Effacer les chevas (a) prévocaliques (ÉLISION), et (b) de la première syllabe des mots polysyllabiques, s'il y a lieu⁷;
- II- Effacer le cheva de tout monosyllabe en L (*le*) si possible;
- III- Effacer le cheva de tout monosyllabe en F (*ce, je, se*) si possible;
- IV- Effacer le cheva de tout monosyllabe en O (*de, me, que, te*) si possible.

Marc Picard
Université Concordia

6. Les variantes *si jé le veux, je viens dé le faire, et c'est mieux qué le café* ne sont pas typiquement québécoises. En fait, il est intéressant de voir que Grammont ne prescrit que les séquences *je lé, te lé* etc. (voir 1914, pp. 117-120), et que c'est ce qu'on retrouve encore chez Fouché (voir 1959, pp. 105-120). De façon générale, il faut savoir distinguer ce qui est usuel en québécois de ce qui est acceptable en français, que ce soit dans ce genre de syntagmes ou dans des mots simples (voir l'annexe).

7. Ces deux processus sont tout à fait indépendants l'un de l'autre (*mutually non-affecting*).

Annexe

Voici une liste des mots québécois les plus usuels qui conservent obligatoirement leur cheva en syllabe initiale:

| | | | |
|-------------|-------------|--------------|------------|
| bedaine | bedon | besogne | besoin |
| ceci | celui | cependant | cerisier |
| cheminée | cheminement | cependant | cheminot |
| chevalier | chevaucher | chevet | chevreuil |
| devancer | devin(er) | devinette | devoir |
| devise | femelle | genèse | genêt |
| genouillère | jetée | jeton | leçon |
| levain | levant | levier | levure |
| melon | menace(r) | menotte | menu |
| merise | merisier | mesure(r) | pelouse |
| pesant(eur) | pesée | peton | quenelle |
| quenouille | querelle | second(aire) | seconde(r) |
| secourir | secours | secousse | secret |
| secrétaire | secréter | selon | semence |
| semier | semestre | semi | semonce |
| semoule | serein | sevrer | tenace |
| tenaille(r) | tenancier | tenant(e) | teneur |
| vedette | velouté | venin | |

De plus, il faut noter que les noms propres conservent toujours ce cheva, par exemple *Benoît, Denis, René, Melançon, Lebeau, Meloche, Jetté, Legault, Petit, Lemire, Genève, Denoncourt*, etc.

Références

- FOUCHÉ, P. (1956) *Traité de prononciation française*, Paris, Klincksieck.
- GRAMMONT, M. (1914) *Traité pratique de prononciation française*, Paris, Delagrave.
- PICARD, M. (1974) «L'effacement du cheva dans les monosyllabes en québécois», *Cahier de linguistique*, volume 4, pp. 1-12.
- PICARD, M. (1980) «A Constraint on Rule Complementation», *Indiana University Linguistics Club*.
- PICARD, M. (1990a) «On Morphologically Conditioned Sound Change: the Deletion and Gemination of /l/ in Canadian French», *Probus*, volume 2, pp. 102-112.
- PICARD, M. (1990b) «Sound Change in Romance and the Non-explanatory Nature of Preference Laws», *Linguisticae Investigationes*, volume 14, pp. 65-80.
- PUPIER, P. et L. Drapeau (1973) «La réduction des groupes de consonnes finales en français de Montréal», *Cahier de linguistique*, volume 3, pp. 127-145.